



**DECISION DU MAIRE N° 9/2024
DU 19 FEVRIER 2024**

**CONTRAT DE CESSION DE REPRESENTATION
SARL « LA FERME DE TILIGOLO »**

Le Maire de Vert le Grand ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le contrat de cession pour le spectacle « La ferme de Tiligolo » par la compagnie SARL « La ferme de Tiligolo » ;

DECIDE

ARTICLE 1er : de signer le contrat de cession pour le spectacle « la ferme de Tiligolo » » par la SARL « la ferme de Tiligolo » pour un montant de 455.00 € HT.

ARTICLE 2 : La décision sera notifiée à l'intéressé.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert le Grand, le 19 février 2024

Le Maire,


Thierry MARAIS

REÇU EN PREFECTURE

le 20/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_RU-091-219106481-20240220-09_24-RU